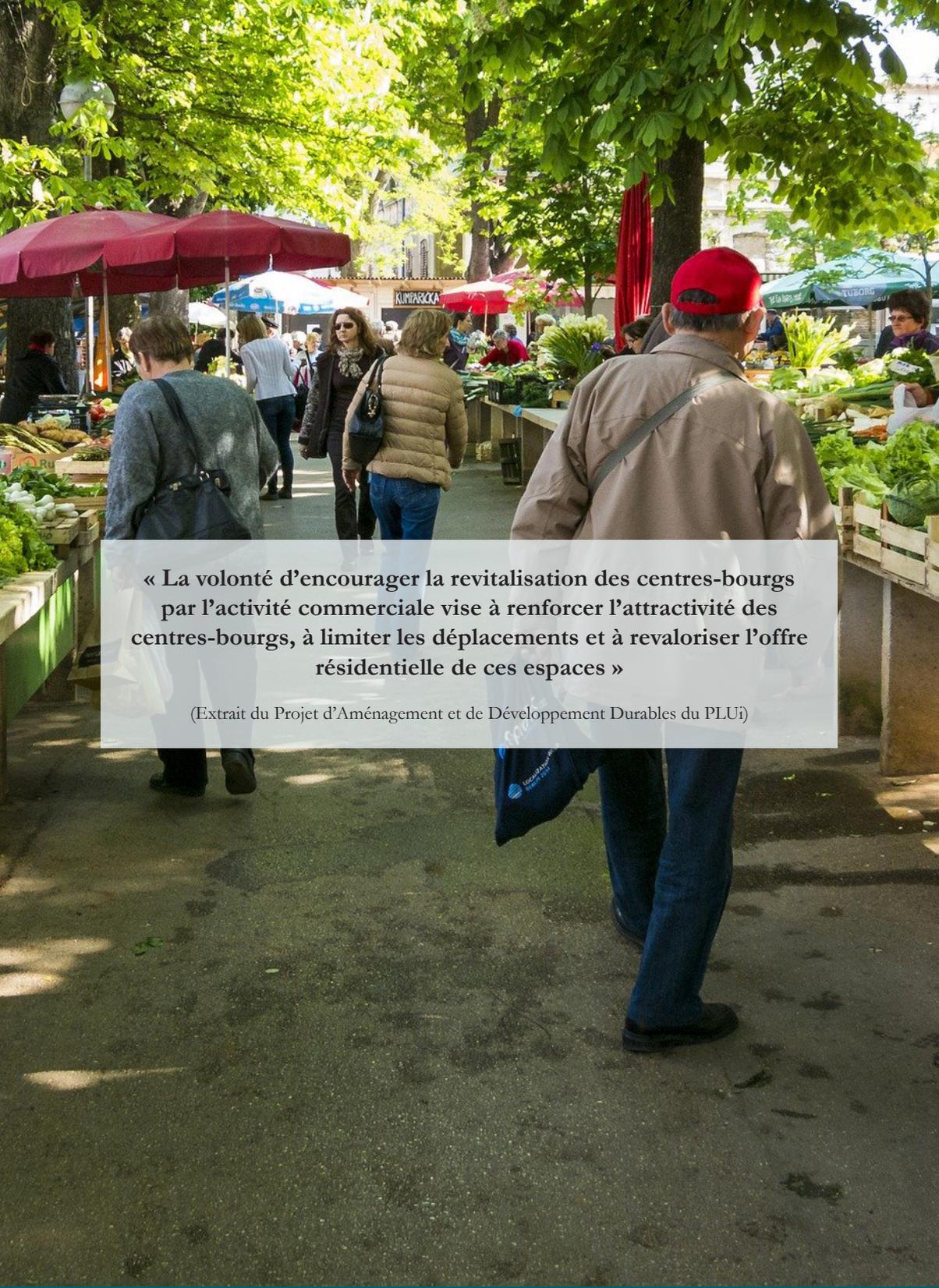




« Coup de pouce à
mon commerce ! »

A vibrant outdoor market scene, likely a farmers' market, with people walking through stalls of fresh produce. The market is set under large, leafy trees, creating a shaded and pleasant atmosphere. In the foreground, a man in a red cap and a brown jacket is seen from behind, walking towards the market. To his left, a woman in a grey sweater and a black bag is also walking. In the background, various stalls are visible, some with red and blue umbrellas. A sign for 'KUMPAROVKA' is visible on a building in the distance. The overall scene is lively and community-oriented.

« La volonté d'encourager la revitalisation des centres-bourgs par l'activité commerciale vise à renforcer l'attractivité des centres-bourgs, à limiter les déplacements et à revaloriser l'offre résidentielle de ces espaces »

(Extrait du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi)



La Communauté de Communes du Pays d'Olmes œuvre au quotidien pour renforcer l'attractivité du territoire et promouvoir une image positive du Pays d'Olmes et de son centre-bourg Lavelanet.

Nous croyons au potentiel des commerces pour développer cette vie locale et attirer de nouveaux habitants. Nous connaissons cependant les difficultés auxquelles sont confrontés les commerçants de proximité d'aujourd'hui et nous souhaitons les soutenir dans leurs projets.

Accompagnée par l'Etat dans le cadre du programme Petites Villes de Demain et de la Région Occitanie au titre de la politique des Bourgs-centres, la Communauté de Communes du Pays d'Olmes souhaite lancer un dispositif pour accompagner la dynamique des commerçants du territoire.

Notre objectif : offrir aux commerçants du territoire les moyens de concrétiser leurs projets de développement mais aussi favoriser l'installation de nouveaux arrivants.

C'est pourquoi, nous lançons aujourd'hui une opération de soutien aux commerçants du territoire avec une attention particulière sur les cœurs de ville : « Coup de pouce à mon commerce ! ».

Dans le cadre de ce dispositif, la collectivité a souhaité créer un véritable réseau partenarial composé de l'ensemble des acteurs qui accompagnent les commerçants en Pays d'Olmes. L'objectif, renforcer l'efficacité des interventions, faire connaître les offres existantes et les compléter par un accompagnement « sur mesure ».

Agir pour redynamiser nos centres-villes par l'activité commerciale et les services de proximité., telle est notre ambition.

Contribuer à améliorer le quotidien des habitants grâce à ces lieux ressources, gage de lien social, telle est notre intention.

La collectivité et l'ensemble de nos partenaires sont à vos côtés pour vous accompagner dans vos projets.

Marc Sanchez
Président de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M Sanchez', written over a horizontal line.



Le pain de Montségur

7

Le contexte du dispositif « Coup de pouce à mon commerce ! »

1. Une stratégie commerciale en Pays d'Olmes
2. Qu'est-ce que c'est ?
3. Un règlement d'intervention
4. Comment faire pour candidater ?

Nos partenaires qui vous accompagnent dans vos projets

État - DDETSPP de l'Ariège

Région Occitanie - Agence AD'OCC

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège

Pôle Emploi de Lavelanet

CIBC Pyrénées Méditerranée

BGE

Réseau Initiative Ariège

Club des Entrepreneurs des Pyrénées Cathares

Association des commerçants

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

15





Le contexte du
dispositif
« Coup de pouce à
mon commerce ! »

Mise en place d'une stratégie commerciale en Pays d'Olmes

L'origine du dispositif « Coup de pouce à mon commerce ! »

Dans le cadre du projet de territoire intercommunal du Pays d'Olmes, les élus souhaitent **soutenir et faciliter le développement des commerces en centre-bourg par l'implantation et le maintien d'activités en affirmant une stratégie commerciale concrète.**

La Communauté de Communes du Pays d'Olmes s'est aussi engagée dans le programme « Petites Villes de Demain » et dans la politique des Bourgs-centres de la Région Occitanie. Ils renforceront la centralité principale que représente Lavelanet et bénéficieront également à l'ensemble du territoire intercommunal. Ce programme prévoit d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie de revitalisation des centres-bourgs du territoire. **Le dispositif « Coup de pouce à mon commerce ! » est l'une des actions concrètes à destination de l'économie commerciale du territoire.**

Les différents diagnostics réalisés sur le territoire du Pays d'Olmes et les dispositifs d'aide existants **mettent en évidence des typologies de besoins à structurer, anticiper ou à tester sur le territoire afin de développer l'offre commerciale existante** et ainsi s'assurer de proposer un cadre attractif pour l'installation de nouveaux commerces dans nos centres-bourgs.

Les besoins identifiés sur le territoire :

- Clarifier et structurer le parcours des entreprises commerciales sur le territoire
- Proposer un accompagnement partenarial « sur-mesure »
- Anticiper la transmission/reprise des commerces
- Réduire la vacance structurelle des locaux commerciaux
- Conforter le développement des activités commerçantes existantes
- Accompagner les commerces dans les modalités de ressources humaines



Une gouvernance multi-partenaire

Ce dispositif est financé et piloté par la Communauté de Communes du Pays d'Olmes (CCPO). La collectivité sera chargée de coordonner, d'animer le dispositif et d'attribuer les subventions accordées aux commerçants.

Un pôle partenarial sera chargé du suivi du dispositif, en fera la promotion et analysera les dossiers de demande d'accompagnement transmis à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes. Ce pôle sera composé des partenaires suivants :

- Etat - Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de l'Ariège (DDETSPP 09)
- Région Occitanie - Agence AD'OCC
- Conseil Départemental de l'Ariège
- Chambres Consulaires : CCI et CMA
- Communes de Lavelanet, Laroque d'Olmes, Bélesta et Villeneuve d'Olmes
- Pôle Emploi de Lavelanet
- BGE
- CIBC Pyrénées Méditerranée
- Réseau Initiative Ariège
- Club des Entrepreneurs des Pyrénées Cathares
- Association des commerçants

Suite à une validation de principe par le pôle partenarial de l'accompagnement accordé, l'attribution des subventions sera votée en Conseil Communautaire.



« Coup de pouce à mon commerce ! » Qu'est-ce que c'est ?

Les objectifs du dispositif

Aller plus loin et plus vite

Permettre aux porteurs de projet d'accéder à des informations et des outils sans freins financiers permettant une reprise rapide de l'activité commerciale en centre-bourg.

Mettre en réseau

C'est un outil de proximité partenarial au service des commerçants en centre-bourg. Il accordera une meilleure visibilité des acteurs du territoire mobilisés dans le même objectif.

Limiter le risque

La puissance publique vient par ce dispositif limiter le risque à l'installation et au développement pour renforcer la pérennité des commerces en centre-bourg.

Plus-value

Un porteur de projet plus serein, mieux informé et en confiance pour développer son activité.



Le dispositif « Coup de pouce à mon commerce ! » propose un accompagnement « sur-mesure » aux commerçants qui leur permettront d'accéder à de nouveaux services et/ou à des prestations payantes des opérateurs d'accompagnement des commerçants.

Les six offres d'accompagnement

1 « Transmission-Reprise »

Pour faciliter la transmission des commerces en accompagnant le cédant sur :

- Les questions juridiques,
- La réalisation d'un diagnostic/bilan économique et social,
- La recherche active de repreneur,
- Le suivi des mises en relation,
- L'accueil des repreneurs pour faciliter leur installation.

2 « Aménager - Equiper »

Pour aider le commerçant à s'installer dans un local :

- Réaliser des travaux d'aménagement (si pas éligible au dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise),
- Aider les commerces à moderniser ou réhabiliter un bâtiment pour créer un commerce (si pas éligible au dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise),
- Aider au maintien du dernier commerce d'une ville ou village,
- Acquérir du matériel professionnel.

3 « Emploi - Formation »

Pour aider le commerçant à recruter, à renforcer ses compétences ou acquérir des savoir-faire, à renforcer la cohésion d'équipe au sein de son entreprise et à mutualiser du personnel ou des activités avec d'autres commerces du territoire.

4 « Expérimentation »

Pour faciliter l'installation de commerces en centre-bourg, notamment dans les locaux commerciaux vacants :

- Prise en charge du loyer d'un commerce (jusqu'à 6 mois),
- Prise en charge de l'accompagnement avant et pendant l'expérimentation.

5 « Nouveaux clients »

Accompagner le commerçant à structurer sa stratégie pour la recherche de nouveaux marchés.

6 « Numérique »

Aider le commerçant à identifier les potentielles solutions numériques à déployer ou à créer de nouveaux outils numériques :

- Développer un programme de communication pour être visible,
- Aider à la structuration de la stratégie digitale ou au développement du contenu d'un site internet en fonction des besoins du commerce,
- Créer ou faire évoluer un site internet,
- Appui au référencement,
- Aider le commerçant à renforcer sa cybersécurité.

Un règlement d'intervention qui favorise l'installation et le développement des commerces en centre-bourg

Un périmètre d'intervention prioritaire précis

Des zones d'intervention prioritaires ont été définies correspondant aux centres-bourgs de Lavelanet, Laroque d'Olmes, Bélesta et Villeneuve d'Olmes. Ces secteurs seront délimités par la zone urbaine ancienne (UA) et les zones commerciales à proximité des centres-bourgs (UC1) du futur document d'urbanisme intercommunal (PLUI).

Au cas par cas, le pôle partenarial pourra étudier l'attribution d'une subvention pour un commerce hors des zones d'intervention prioritaires.

Priorisation des commerces de proximité

Afin de valoriser les petits commerces de proximité, la surface de vente ne peut excéder 200 m².

Tout commerce inscrit avec un code NAF ne figurant pas sur la liste ci-après est inéligible et ne peut de fait bénéficier d'une aide au titre du dispositif « Coup de pouce à mon commerce ! ». En cas de plusieurs codes NAF, sera pris en compte le code lié à l'activité concernée par le projet ou à défaut le code correspondant à l'activité majoritaire.



La liste ci-dessous pourra être amendée sur proposition du pôle partenarial :

Code NAF	Activités de la NAF éligibles
1013B	Charcuterie
1071B	Cuisson de produits de boulangerie
1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie
1071D	Pâtisserie
1072Z	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
4711B	Commerce d'alimentation générale
4711C	Supérettes
4711E	Magasins multi-commerces
4721Z	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé
4722Z	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
4723Z	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
4724Z	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé
4725Z	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé
4726Z	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé
4729Z	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
4741	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé
4742	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé
4743	Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé
47.5	Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé
47.6	Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé
47.7	Autres commerces de détail en magasin spécialisé
5610A	Restauration traditionnelle
5610B	Cafétérias et autres libre-service
5610C	Restauration de type rapide
5630Z	Débits de boissons
7420Z	Activités photographiques
9511Z	Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques
9522Z	Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin
9523Z	Réparation de chaussures et d'articles en cuir
9524Z	Réparation de meubles et d'équipements du foyer
9529Z	Réparation d'autres biens personnels et domestiques
9601B	Blanchisserie-teinturerie de détail
9602A	Coiffure
9602B	Soins de beauté

Règles générales et grille d'évaluation des projets

L'ensemble des règles d'intervention du dispositif « Coup de pouce à mon commerce ! » ainsi que la grille d'évaluation des projets seront indiqués dans le règlement d'intervention. Ce document ainsi que le dossier de demande d'accompagnement seront disponibles en ligne sur le site de la Communauté de Communes à l'adresse ci-après : www.paysdolmes.org

Comment faire pour candidater ?

1 Retirer le dossier de demande de subvention

- Le commerçant doit retirer le dossier complet auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes ou de sa structure accompagnatrice
- Ce dossier doit ensuite être déposé au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes qui en accusera réception.
- Le demandeur peut alors démarrer la réalisation de son programme d'investissement.

2 Remplir le dossier avec l'appui d'un opérateur

3 Un premier avis technique

- Une première analyse du dossier est réalisée par la Communauté de Communes du Pays d'Olmes et les conseillers CCI ou CMA.

4 Le dossier est examiné en pôle partenarial

- Le pôle partenarial peut décider de refuser la demande ou d'attribuer tout ou une partie de la subvention.

5 Instruction du dossier en Conseil Communautaire

6 Une notification reçue par courrier

- Quelques soient les décisions du pôle partenarial (attribution d'une subvention ou rejet), elles seront notifiées au demandeur par courrier.

7 Modalité de versement de la subvention

Pour les dossiers validés uniquement :

- Une demande d'avance pourra être effectuée à hauteur de 50% de la subvention attribuée, le solde sera versé sur présentation des justificatifs de dépenses.
- Le reversement total ou partiel de la subvention pourra être demandé par la Communauté de Communes du Pays d'Olmes dans le cas où, dans les 5 ans suivant la réalisation de l'opération, l'entreprise bénéficiaire connaîtrait une modification importante :
 - o Affectant sa nature ou ses conditions de mise en œuvre ;
 - o Procurant un avantage indu au bénéficiaire ou à un tiers et résultant, soit d'un changement d'affectation sans autorisation ou d'un changement de la propriété de l'objet de la subvention, soit de l'arrêt ou du changement de localisation d'une activité.

Il est à signaler que le dépôt d'un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif « Coup de pouce à mon commerce ! » n'autorise pas l'ouverture obligatoire d'un droit à l'obtention d'une subvention.

En cas de non-respect de tout ou partie des engagements, il pourra être exigé un reversement de la subvention.



**Nos partenaires qui
vous accompagnent
dans vos projets**

Description de la structure et les conseils apportés dans le cadre du dispositif

Comme toute entreprise, vous pouvez solliciter le service Mutations Economiques de la DDETSPP pour vous aider dans différents domaines notamment :

- **Un accompagnement RH personnalisé pour répondre à vos besoins en gestion RH et plus particulièrement dans le cadre post-crise sanitaire :**

Vous êtes une TPE-PME de moins de 250 salariés, la prestation de conseil RH doit permettre :

- de vous aider à repérer les axes d'amélioration de votre gestion RH en lien avec votre stratégie et votre développement,
- de construire des outils et un plan d'actions partagé par les acteurs de l'entreprise (direction-salariés-représentants des salariés),
- d'accompagner la mise en œuvre des actions.

- **La mobilisation de l'activité partielle :**

En cas de difficulté, l'employeur peut réduire temporairement le temps de travail de ses salariés, en mobilisant le dispositif de l'activité partielle afin de percevoir une allocation en remboursement de l'indemnité versée au salarié. Les entreprises confrontées à une réduction durable de leur activité peuvent avoir recours au dispositif d'activité partielle de longue durée.

Démarche : la demande s'effectue directement en ligne

Pour toute question concernant l'activité partielle et l'activité en particulier les conditions d'éligibilité, et de remboursement contactez notre service.

- **La mise en œuvre du dispositif Transco :**

Transitions Collectives est un dispositif créé en janvier 2021, co-construit avec les partenaires sociaux, composé de deux volets (d'une part Transitions collectives – Transco et d'autre part Transco – Congé de mobilité), qui permet aux employeurs d'anticiper les mutations économiques de leur secteur et d'accompagner leurs salariés dans une reconversion sereine, préparée et assumée vers un métier porteur dans leur bassin de vie.

- **Accompagnement du dialogue social dans les procédures de licenciements collectifs économiques :**

Le service Mutations Économiques sera également votre interlocuteur pour la mise en œuvre des procédures de licenciements pour motif économique et la négociation d'accord portant ruptures conventionnelles collectives.

Coordonnées de vos conseillers

Viviane LE ROLLAND DA CUNHA
Mutations économiques & développement des compétences - MUTECO

Cheffe de service
viviane.lerolland@ariège.gouv.fr
05 61 02 43 99

Dominique PINO-HUDSON
Mutations économiques & développement des compétences - MUTECO

dominique.pino-hudson@ariège.gouv.fr
05 61 02 43 95

Anne MORANDEIRA
Accès et retour à l'emploi (SARE)

Cheffe de service
anne.morandeira@ariège.gouv.fr
05 61 02 43 86

Alain REYNES
Accès et retour à l'emploi (SARE)
Accès à l'emploi des habitants des QPV
Insertion des jeunes

alain.reynes@ariège.gouv.fr
05 61 02 43 98



DDETSPP

Description de la structure

L'agence de développement économique Ad'Occ a été créée en 2018 par la Région Occitanie. Notre mission : accompagner les entreprises pour créer de la croissance et de l'emploi.

L'agence est le bras armé de la Région en termes de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi. A ce titre, Ad'Occ déploie les dispositifs de financement définis par la Région pour ancrer durablement l'emploi sur le territoire.

180 collaborateurs sont répartis sur les 72 000 kms de la plus vaste région de France. En Ariège 4 collaborateurs assurent les missions

La principale mission de l'agence de développement économique de la Région Occitanie est de contribuer à la prospérité et de maintenir l'emploi sur le territoire.

L'agence régionale de développement économique accompagne les entreprises de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée à chaque étape de leur vie : création, implantation, innovation, croissance, financement, export, transmission-reprise, tout en renforçant l'attractivité du territoire régional et l'attraction de talents.

Ad'Occ : une offre de services à la carte pour aider les entreprises productives (industrie, service à industrie et artisanat de production) à clarifier leurs besoins. L'agence propose un programme à 360° qui comprend 4 volets : Financement, Export et conquête de nouveaux marchés, Innovation et transformation de l'entreprise, Implantation et extension en Occitanie.

Les conseils apportés dans le cadre du dispositif

Trouver des financements :

Ad'Occ accompagne les entreprises sur 2 niveaux :

- L'ingénierie financière des projets
- La structuration financière de l'entreprise

Oser franchir les frontières :

- Propose un espace dédié sur le stand Région Occitanie pour participer aux salons majeurs à travers le monde.
- Affine votre compréhension du pays ciblé (circuits de distribution, culture business, politique RH)
- Rend les projets européens plus lisibles
- Propose une mission explorative

Anticiper pour rester compétitif :

Les experts Ad'Occ vous aident à faire le bon choix technique et stratégique. Ils organisent des événements qui décryptent les tendances et les technologies émergentes et des rencontres B to B.

S'implanter en Occitanie :

Ad'Occ vous accompagne sur : la recherche de foncier, d'aides publiques mobilisables et de futurs partenaires ; le montage des dossiers. ; organise des visites sur site et aide à l'ingénierie.

Également avec le Réso IP+, Ad'Occ accompagne la création d'entreprise au travers de structures dédiées : pépinières et incubateurs.

Trois pépinières existent en Ariège dont une à Lavelanet (Cap Mirabeau).

Coordonnées de votre conseillère



Claire CARULLA

Maison de ma Région
21 cours Gabriel Fauré
09000 Foix
06 83 40 39 84

claire.carulla@agence-adocc.com

www.agence-adocc.com



Agence de Développement Économique

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège

Description de la structure

Les CCI sont des établissements publics de l'Etat placés sous la tutelle du Ministre en charge de l'Economie et des Finances, régies par le code du Commerce et administrées par des dirigeants d'entreprise élus.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège a été fondée le 17 janvier 1899.

Elle est l'instance de représentation de plus de 5000 entreprises du département. Leurs dirigeants élisent leurs représentants au sein de la CCI pour une période de cinq ans.

Les élus - chefs d'entreprises, regroupés autour d'un bureau et d'un(e) président(e), définissent un programme d'action pour la mandature, au travers duquel ils énoncent une série d'orientations stratégiques en faveur du développement des entreprises et de l'économie du territoire à mettre en œuvre pour la période considérée.

Comme dans les autres collectivités et structures électives (mairies, départements, syndicats professionnels ...), les membres élus chargent une équipe de techniciens rattachés à la CCI de conduire leur politique définie au terme d'un projet consulaire.

Les missions des CCI s'articulent autour des principaux axes suivants :

- L'entrepreneuriat,
- L'appui aux entreprises dans leurs mutations,
- L'accompagnement des entreprises à l'international,
- La représentation des entreprises,
- L'appui aux territoires.

Les conseils apportés dans le cadre du dispositif

Accompagnement, appui, mise en relation et conseils sur les thématiques suivantes :

- **Création d'entreprise**
- **Reprise d'entreprise**
- **Transmission d'entreprise**
- **Développement de l'entreprise**
- **Accompagnement numérique des entreprises**
- **Accompagnement à la gestion des RH et au recrutement**

Coordonnées de votre conseiller



Thibault BEYNEY
21 cours Gabriel Fauré
09000 Foix
05 61 02 03 04
t.beyney@ariego.cci.fr

ariego.cci.fr



Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège

Description de la structure

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est, auprès des pouvoirs publics, l'établissement consulaire représentatif des intérêts généraux de l'Artisanat. Elle est dirigée par des membres élus et travaille en concertation avec les Organisations Professionnelles de l'Artisanat.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat a pour missions de :

- Promouvoir le développement des entreprises artisanales,
- Représenter et défendre les intérêts généraux des artisans,
- Conseiller et accompagner l'artisan dans chaque étape de sa vie professionnelle : apprentissage, création d'entreprise, formation, développement économique, transmission d'entreprise,
- Former les salariés et les artisans par la voie de la formation initiale ou continue,

La CMA travaille en étroite collaboration avec les organisations professionnelles de l'artisanat et avec les différents acteurs locaux : collectivités territoriales, services de l'État, acteurs socio-économiques.

Les conseils apportés dans le cadre du dispositif

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat propose des accompagnements individuels et des parcours de formation pour les artisans, les salariés et les porteurs de projet :

Création ou reprise d'entreprise :

- Atelier collectif « Prêt à vous lancer » de 2 h,
- Accompagnement individuel du porteur de projet sur sa stratégie d'entreprise,
- Accompagnement à l'immatriculation de l'entreprise.

Développement de l'activité : Accompagnement du chef d'entreprise dans ses projets de développement.

Transmission d'entreprise : Accompagnement du cédant (diagnostic, évaluation du fonds, diffusion annonce), et l'accompagnement du repreneur.

Formation continue : La CMA propose des formations dans les domaines de la création d'entreprise, du numérique, de la comptabilité / gestion / juridique / social et de la réglementation.

Apprentissage - recrutement : La CMA peut accompagner par le biais de son service C.A.D. (Le Centre d'Aide à la Décision), les employeurs pour le recrutement de leurs futurs apprentis.

Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) : Accompagnement des actifs de tout secteur dans leur projet d'évolution professionnelle (conseil en orientation, recherche de formations).

Coordonnées de votre conseiller



Younès NADI
2 rue Jean Moulin – Labarre
09000 Foix
06 02 03 96 58
y.nadi@cma-ariège.fr

www.cm-ariège.fr



Pôle Emploi de Lavelanet

Description de la structure

L'Agence Pôle Emploi de LAVELANET, c'est :

23 collaborateurs au service des demandeurs d'emploi et des entreprises,

3 membres de l'équipe de Direction,

1 gestionnaire administratif,

3 conseillers(ères) entreprises,

3 conseillers(ères) gestion des droits « Assurance chômage »,

10 conseillers(ères) qui accompagnent les projets professionnels des demandeurs d'emploi,

1 psychologue du travail,

2 contrats en service civique qui accompagnent au quotidien les publics sur les services digitaux.

Les conseils apportés dans le cadre du dispositif

Peut aider les entreprises à recruter en les accompagnant sur :

- La structuration de leurs offres d'emploi,
- La recherche de compétences des candidats via les dispositifs tels que la « Méthode de Recrutement par Simulation »,
- La recherche active et la sélection de candidats,
- La mise en place de mesures d'adaptation au poste via les dispositifs tels que « l'immersion professionnelle en amont des embauches, l'Aide Formation Préalables aux Recrutements ».

13 Place Saint Exupéry 09300 Lavelanet
3995
entreprise.lavelanet@pole-emploi.net



Coordonnées de vos conseillers



Barbara MARROU
Directrice Agence
barbara.marrou@pole-emploi.fr
06 11 40 52 14



Sébastien GIROUX
Conseiller entreprise
sebastien.giroux@pole-emploi.fr
05 34 09 39 57



Hélène TAURINE
Conseillère entreprise
helene.taurine@pole-emploi.fr
06 27 64 75 62



Clara OUANDJLI
Conseillère entreprise
clara.ouandjli@pole-emploi.fr
06 26 94 80 84

CIBC Pyrénées Méditerranée

Description de la structure

Le CIBC PM, spécialiste de l'orientation et de la sécurisation des parcours professionnels, fait partie du premier réseau européen de la sécurisation des parcours professionnels et de l'orientation tout au long de la vie et développe une pratique dynamique de l'orientation, de l'évaluation et de l'accompagnement des projets.

Il accompagne les démarches d'évolution professionnelle des salariés, des demandeurs d'emploi, des jeunes, des seniors, des travailleurs en situation de handicap dans le cadre de diverses prestations :

- **Bilan de Compétences** : l'outil de référence du CIBC,
- **Orientation professionnelle** : évaluation des compétences et aptitudes, et aide à la recherche d'emploi,
- **VAE** : la Validation des Acquis de l'Expérience, autre pilier du cœur de métier du CIBC, avec une mission d'Espace Conseil en VAE confiée par la Région Occitanie,
- **Conseil RH /RPS** : aide au recrutement, à la sensibilisation aux RPS /QVT, à la médiation et propose diverses actions de formation dans des domaines ciblés,
- **CEP** : le CIBC PM est un opérateur du Conseil en Evolution Professionnelle des actifs occupés.

Les conseils apportés dans le cadre du dispositif

Le CIBC PM peut vous accompagner dans votre stratégie RH en vous aidant à structurer vos offres d'emplois, dans la recherche active et la sélection de vos candidats, en vous accompagnant dans l'analyse des compétences à acquérir.

Le CIBC peut également proposer des bilans de compétences, un appui à la recherche de formation permettant l'évolution professionnelle, l'évolution des compétences pour vous et vos salariés.

Le CIBC vous informera sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et vous conseillera sur la certification qui vous permettra de concrétiser votre projet de développement personnel et professionnel.

Le CIBC PM peut également vous guider dans le renforcement de la cohésion d'équipe dans un objectif de bien-être au travail, d'efficacité et de performance collective.

Le CIBC PM intervient sur 6 sites répartis sur 3 départements :

- **Ariège** : Foix / Pamiers / Saint Girons / Lavelanet
- **Haute Garonne** : Labège
- **Aude** : Narbonne

Coordonnées de votre conseillère



Stéphanie BRUALLA

18 rue de l'Espinet

09000 Foix

05 61 02 68 00

sbrualla@cibcpm.fr

cibcpm.fr



Description de la structure

BGE accompagne les entrepreneurs dans la réussite de leur création/reprise et développement d'entreprise.

Nos équipes de consultants-formateurs, experts de la TPE, vous proposent un **appui à chaque étape de votre projet et de la vie de l'entreprise**. Nous vous accompagnons avant, pendant et après la **création/reprise**, depuis l'émergence de l'idée jusqu'au **développement de l'entreprise créée**.

Pour construire votre projet de création ou de reprise d'entreprise avec BGE :

- Étude de faisabilité,
- Construction du plan de financement,
- Structuration juridique et fiscale,
- Financement de l'entreprise,
- Test d'activité en couveuse,
- Offre de formation certifiante,
- Statut d'entrepreneur salarié,
- Soutien technique et moral.

Pour développer votre activité après la création

Selon vos besoins, nous vous proposons un appui adapté : développement de votre chiffre d'affaires, contrôle de gestion, analyse de l'activité.
76% des entreprises accompagnées par BGE sont pérennes à 3 ans !

Les conseils apportés dans le cadre du dispositif

- **Offre « Aménager/Équiper »** : BGE vous accompagne pour estimer le coût du projet, construire le plan de financement, identifier les financements possibles, vérifier la capacité de financement et établir le prévisionnel d'activité...
- **Offre « emploi formation »** : BGE vous forme pour renforcer vos compétences de chef d'entreprise, savoir recruter...
- **Expérimentation** : Testez votre projet avec la couveuse BGE avant de vous lancer.
- **Offre « nouveaux clients »** : BGE vous accompagne pour définir votre stratégie commerciale afin de trouver de nouveaux clients / marchés et chiffrer ce développement.
- **Offre d'accompagnement numérique** : BGE vous aide à la définition et la mise en place de votre stratégie digitale.

Coordonnées de votre conseiller



Vincent QUÉROL

CAP Mirabeau
1 chemin de la coume
09300 Lavelanet
05 32 11 16 35
bge09@creer.fr

ww.creer.fr
formation.bgeso.fr
www.couveuse.net
bgeso.coop



Réseau Initiative Ariège

Description de la structure

Rendre possible la création, la reprise et le développement d'entreprises au plus grand nombre par un financement adapté (le prêt d'honneur à taux zéro) avec un accompagnement gratuit et dans la durée.

Au-delà de l'aspect financier nécessaire pour le démarrage ou le développement de l'activité, toute l'équipe d'Initiative Ariège privilégie d'abord un accompagnement humain auprès des porteurs de projets tout au long du montage du dossier de prêt.

Cet accompagnement humain permet de mettre en avant les points forts et les axes d'amélioration de chaque projet et ainsi d'accroître les chances de réussite du (de la) chef(fe) d'entreprise.

Les conseils apportés dans le cadre du dispositif

Prêt d'honneur à taux zéro, sans frais de dossier ni de garantie, accordé à titre personnel. Il est toujours couplé à un financement bancaire ou à un micro-crédit.

L'accompagnement d'Initiative Ariège et de ses partenaires en amont de l'octroi d'un prêt d'honneur permet à l'entrepreneur d'évaluer la totalité de ses besoins en financement.

Initiative Ariège étudie aux côtés des chef(fe)s d'entreprise et de ses partenaires locaux la finalisation du business plan et de la recherche de financement.

Le prêt d'honneur est accordé par un Comité d'Agrément composé de chef(fe)s d'entreprise et experts bénévoles sur la base du dossier constitué par le demandeur grâce à l'appui de l'équipe d'Initiative Ariège et de ses partenaires.

Le (la) chef(fe) d'entreprise présente son projet devant ce Comité qui décide de la nature et du montant du prêt octroyé.

Initiative Ariège travaille en lien avec les acteurs locaux de la création-reprise-développement d'entreprise et facilite ainsi la mise en réseau de l'entrepreneur(se).

Coordonnées de votre conseiller



Eric LOZANO

Chargé de mission

Hôtel d'Entreprises

266 Rue Louis Pasteur

Parc Technologique Delta Sud

09340 Verniolle

05 61 69 00 28 / 07 89 00 03 16

contact@initiativeariego.org

elozano@initiativeariego.org

www.initiativeariego.org



Club des Entrepreneurs des Pyrénées Cathares

Description de la structure

Le Club des Entrepreneurs des Pyrénées Cathares est une association implantée initialement à Lavelanet depuis plus de 10 ans.

Le Club compte aujourd'hui une trentaine d'adhérents : Chefs d'entreprises, artisans, commerçants, indépendants, dirigeants d'association.

Une rencontre a lieu tous les mois autour de visites d'entreprises, réunions conférences thématiques, soirée lounge d'échanges et de convivialité.

Fin 2023, le club reconduit l'organisation d'un forum économique similaire à celui qu'il avait organisé en 2019 en partenariat avec les Communautés de Communes du Pays d'Olmes et du Pays de Mirepoix. Ce forum avait regroupé une quarantaine d'entreprises exposantes ou participantes et reçu la visite de 120 visiteurs.

Les conseils apportés dans le cadre du dispositif

Le Club des Entrepreneurs des Pyrénées Cathares a pour vocation de créer du lien entre les adhérents, afin de :

- **Mettre en valeur les compétences et services** des acteurs économiques du territoire,
- **Développer des synergies** et accroître les dynamiques d'activités entre ces acteurs privés et ou institutionnels,
- **Les membres du club d'entreprises peuvent aussi bien se retrouver pour des échanges thématiques** pour s'informer, que pour constituer ensemble une vraie force d'action ou de proposition,
- **Le Club des Entrepreneurs des Pyrénées Cathares, c'est aussi promouvoir de façon fédérative et constructive les territoires** du « Pays d'Olmes, du Mirapicien » et du département : mieux valoriser le potentiel local et demeurer attractif aux yeux extérieurs.

Coordonnées de votre conseiller



Laurent CHARTREUX

Chemin de la Coume - CAP Mirabeau

Pépinière d'Entreprises

09300 Lavelanet

06 46 20 02 19

clubpepc@gmail.com

www.clubepc.fr



Association des commerçants Lavelanet Expansion

Description de la structure

L'association a pour but de défendre les intérêts des commerçants, artisans, professions libérales, industrielles et de mener toutes actions afin de maintenir, adapter et favoriser le tissu économique local.

L'association organise des manifestations afin d'augmenter l'attractivité de la ville et la cohésion de ses membres.

L'association compte aujourd'hui 38 adhérents (commerçants, artisans, professions libérales).

Les prochains évènements prévus sont la braderie des commerçants, la fête d'Halloween et le Noël des commerçants.

Les conseils apportés dans le cadre du dispositif

- L'association contribue à la promotion de l'activité de leurs adhérents par le biais de la page Facebook.
- L'association a pour objectif d'augmenter la dynamique de la ville de Lavelanet à des instants clés comme les fêtes de fin d'année afin de favoriser ses commerces.
- Dans le cadre du dispositif, l'association assurera sa promotion et fera partie du pôle partenarial pour défendre les intérêts des commerçants de la ville.

Coordonnées de vos conseillers

Michaël AVALO

Président

Maroquinerie ALLURE CUIR

13 rue Jean Jaurès

09300 LAVELANET

06 12 69 19 76

kldiffusion09@sfr.fr



Michaël AVALO

Président



Fabienne DARAGON

Vice-Présidente



Christine AVALO

Trésorière



Laure FANJEUX

Secrétaire



Corinne DELCOURT

Trésorière adjointe



Philippine REBOLLAL

Secrétaire adjointe

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

Description de la structure

La Communauté de Communes du Pays d'Olmes a été créée en 1995. Elle regroupe 24 communes. Le développement économique est l'une des principales compétences obligatoires de la collectivité.

Pour mener à bien cette compétence, le « Pôle Développement Économique & Projets » assure les missions suivantes :

Développement Economique

Il est chargé de soutenir et faciliter l'implantation et le maintien des activités : accompagner, conseiller et orienter les entreprises existantes et les porteurs de projets. En parallèle, la collectivité est propriétaire d'un hôtel d'entreprises et de quatre zones d'activités dont elle assure la gestion.

Développement de projets

Son objectif : conforter, renforcer et promouvoir l'image du territoire en proposant des actions innovantes qui visent à maintenir, améliorer, restaurer les conditions de vie et de production du territoire. Ce service œuvre aussi à la préservation et la valorisation de l'environnement et des paysages.

« Petites Villes de Demain »

L'objectif de ce programme national est de donner aux petites villes et leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de redynamisation des centres-bourgs. Les actions engagées se déclinent selon différentes thématiques : recycler l'existant, maintien et développement des équipements publics et commerces en centre-ville, amélioration et adaptation de l'habitat, mobilité, toutes actions visant à impulser la transition écologique des petites villes.

Les conseils apportés dans le cadre du dispositif

L'équipe qui sera en charge de son suivi au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, est composée de trois personnes.

Cette équipe sera chargée de :

- Coordonner et animer le réseau partenarial,
- Analyser les dossiers reçus avec les opérateurs d'accompagnement,
- Présenter les dossiers en pôle partenarial et animer le pôle partenarial,
- Envoyer les courriers de notification de la décision du pôle partenarial,
- Présenter les dossiers lors des Conseils Communautaires pour la validation de l'accompagnement accordé,
- Assurer le suivi du versement de l'accompagnement accordé.

Coordonnées de l'équipe

Pôle Développement Économique & Projets
1 chemin de la Coume - 09300 Lavelanet
05 61 04 44 30 - lchaplain@paysdolmes.org

www.paysdolmes.org



Benoît COMBES
Responsable
du Pôle



Gwenaëlle MARATIER
Assistante
Développement
économique



Lisa CHAPLAIN
Chargée de mission
Petites Villes de
Demain





Le mode d'Ophélie, Lavelanet

LA BOUCLONNE

Refresh

REFRESHOOL.COM



Communauté de Communes du Pays d'Olmes
Pôle Développement Économique & Projets

05 61 04 44 30

lchaplain@paysdolmes.org

www.paysdolmes.org

